

# Optimisez vos avantages fiscaux : le dossier travaux parfait

---

## Les mentions obligatoires sur vos factures

- Identité complète : nom et adresse du client, adresse précise du chantier.
- Détails techniques : descriptif précis des prestations, matériaux et équipements installés.
- Transparence financière : montant total HT et TTC, avec mention explicite du taux de TVA appliqué (20%, 10% ou 5,5%).
- Qualification professionnelle : mention obligatoire de la qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) de l'entreprise au moment des travaux pour les aides à la rénovation énergétique.
- Chronologie : date d'émission de la facture.

## Les justificatifs techniques et administratifs indispensables

- Performance thermique : conserver la certification ACERMI pour les isolants justifiant de la résistance thermique R.
- Fiches techniques : conserver les notices des équipements installés (ex: chaudière, pompe à chaleur) pour prouver le respect des critères de performance.
- Urbanisme : joindre la copie de la décision de non-opposition ou de l'autorisation d'urbanisme (permis ou déclaration préalable) pour prouver la régularité des travaux.
- Services à la personne : conserver l'attestation fiscale annuelle fournie par le prestataire avant le 31 mars de l'année suivante.

## Preuves de paiement et durée de conservation

- Preuves de décaissement : conserver les relevés bancaires, copies de chèques ou preuves de virements pour attester de la réalité et de la date du paiement.
- Gestion des matériaux : en cas d'achat direct, conserver la facture des matériaux séparément pour isoler les assiettes de calcul du crédit d'impôt.
- Délai légal : conserver l'intégralité du dossier pendant 6 ans, correspondant au délai de reprise de l'administration fiscale.

## Conseils pour une organisation sans faille

- Numérisez systématiquement vos factures papier pour éviter la décoloration des tickets thermiques avec le temps.
- Créez un dossier par année fiscale et par type de travaux pour faciliter les recherches en cas de contrôle.

- Vérifiez la validité de la qualification RGE de votre artisan avant le début du chantier pour garantir votre éligibilité aux aides.